SEANCE DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **lundi 13 mai à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, URIEN Samuel, LOISEL Soraya, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 7 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 11

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2019-05-01: SIEFT – Modification des statuts

Le Maire expose :

Suite à la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé (issue des communes de Piré-sur-Seiche et de Chancé), il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil en acceptant le retrait de la commune de Piré-sur-Seiche du SIEFT et en acceptant l'arrivée de la nouvelle commune de Piré-Chancé. Cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE le retrait de la commune de Piré-sur-Seiche du SIEFT ;
- ACCEPTE l'arrivée de la nouvelle commune de Piré-Chancé.

2019-05-02: LOCAL RANGEMENT - COORDONNATEUR SPS

Le Maire rappelle que face aux règles de sécurité et de protection de la santé, il y a lieu de désigner un coordonnateur SPS pour les travaux de construction du local rangement. Deux entreprises ont été consultées, une seule a répondu. ABG Coordination propose une prestation de 874 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

 AUTORISE le Maire à signer le devis ABG Coordination de Balazé pour une mission SPS de niveau 3 pour un montant global de 874 € HT.

Un appel à candidatures pour les travaux de construction est paru dans la presse, rubrique annonces légales, dans le journal ouest-France, édition du samedi 11 mai 2019. La consultation est déposée sur la plateforme e-megalis.org où le dossier est téléchargeable pour les entreprises. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 3 juin 2019, 12h.

2019-05-03: PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2019

Le Maire expose :

Le programme de travaux 2019 relatif à l'amélioration et à la remise en état de voies communales a été établi par la commission voirie qui propose :

Sur le budget Assainissement :

- Rue des Manoirs : reprise sur réseau eaux usées
- Lagunes : remise en état du chemin d'accès, revêtement tricouche
- Rue de la Noë : reprise sur réseau eaux usées

Sur le budget Principal:

 Route de la Morinais: arasement accotements, curage fossés, remise en état de la voie, revêtement tricouche

- Rue de la Noë : busage fossé, construction de regards, aménagement de trottoirs, remise en état de la voie, revêtement tricouche
- Allée des Primevères : aménagement de trottoir, remise en état de la voie, revêtement tricouche En option, suivant le montant des travaux précités
 - Route du Bois Roux : terrassement pour purge (sur 400 ml environ), reprofilage, remise en état, revêtement tricouche (3,50 m sur 400 ml), arasement accotements, curage fossés,
 - Rue de la Mairie, travaux de remise en état du ralentisseur : dépose des bordures en place, reprofilage de la voie, reprise enrobé, joints raccordement avec voie existante.

L'ensemble de ces travaux estimé par le service technique de la ville de Vitré/Vitré Communauté, service auquel la commune de Vergéal adhère, s'élève à 129 285,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE la réalisation des travaux proposés par la commission voirie;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

PATA 2019 : marché attribué au groupement Beaumont/Séché/Pigeon pour 11 718 € HT pour Vergéal.

2019-05-04: AMENAGEMENT DE TERRAINS DE PETANQUES

Le Maire fait part que l'amicale des retraités demande l'aménagement d'un terrain de boules pour répondre à la demande de ses adhérents désireux de pratiquer cette activité. La commission des bâtiments/équipements communaux, réunie afin d'examiner les emplacements aptes à recevoir l'aménagement de terrains de pétanques, propose :

- Un terrain dans la continuité du multisports vers le talus (8 m x 15 m)
- Un terrain situé sous le chêne proche de la mairie, rue des Ormeaux (4 m x 15 m).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE l'aménagement de terrains de pétanques aux emplacements proposés par la commission des bâtiments/équipements communaux;
- AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir après mise en concurrence.

La commission jeunesse propose que le groupe Id'Jeunes, qui avait déjà émis l'idée de mettre en place un terrain de pétanques, soit associé au projet. Il est convenu qu'une rencontre soit organisée entre Id'Jeunes, l'Amicale des Retraités et la municipalité pour travailler ensemble sur le projet et le finaliser.